

**Quand des sans-logis habitent ensemble :
modes de résidence et formes de lien social.**

Clément Serge

Ingénieur CNRS, CIRUS-Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines

Maison de la Recherche, Université de Toulouse-Le Mirail, 7 allées Antonio Machado 31058

Toulouse cedex

sclement@cict.fr

Drulhe Marcel, Professeur de Sociologie, CIRUS-Centre d'Etudes des Rationalités et des Savoirs, Maison de la Recherche, Université de Toulouse-Le Mirail, 7 allées Antonio Machado 31058 Toulouse cedex

drulhe@univ-tlse2.fr

Mantovani Jean, chargé d'étude, Observatoire Régional de la Santé Midi-Pyrénées, 37 allées Jules Guesde 31078 Toulouse cedex

mantovan@cict.fr

Parmi les valeurs communes de nos sociétés, celle qui concerne le droit (qui va aussi parfois jusqu'à l'injonction) à la mobilité est une des plus représentatives de la modernité. Le mouvement (vers le « progrès », de préférence) est un pivot majeur de la modernité. L'idée de mouvement façonne les individus au point qu'ils en viennent à s'évaluer à l'aune de leur sentiment d'échapper à l'ancrage, de « mettre les voiles », d'évoluer : « notre problème ne consiste pas seulement à savoir où nous sommes, mais où nous allons (...) En tant qu'être qui croît et devient, je ne peux me connaître moi-même que par l'histoire de mes progrès et de mes régressions, de mes réussites et de mes échecs » (Taylor, 1998). Les déplacements dans l'espace constituent une forme privilégiée de la recherche sur soi et de soi du façonnage identitaire (Darmon, 2003). La mobilité prend une telle place dans les valeurs communes que certains ont pu parler d'« utopie cinétique » (Sloterdijk, 2000). Nos

contemporains sont-ils pour autant des errants ? L'errance est largement connotée négativement, car elle est liée à un déplacement perçu comme « sans but ». Il faudrait donc que l'on puisse définir des « mobiles » avec but et des « mobiles » sans but afin de distinguer la mobilité socialement « consacrée » et l'errance toujours soumise au soupçon de la déviance inavouée et inavouable. L'association stéréotypée des sans-logis et de l'errance mérite interrogation : leur écart au conformisme social ambiant relève très rarement d'une sanction judiciaire ; ils ne paraissent pas par essence plus mobiles que leurs concitoyens : ceux qui tentent de les accompagner témoignent de ce qu'ils sont prêts à s'arrêter dans leurs déplacements dès que certaines conditions leur sont offertes.

Parmi ces conditions, la possibilité d'accéder à un toit est primordiale : la capacité de payer un loyer en est très largement la clé. Or, la différence la plus évidente entre ces mobiles « sans-logis » et les autres contemporains mobiles réside dans les écarts de richesse matérielle. Des sociologues américains qui établissent le bilan de 15 ans de recherches sur les sans-domicile aux Etats-Unis le disent simplement : « Les recherches énumérées dans ce rapport ont quand même permis d'établir, d'après nous, un fait clair et totalement irréfutable : le problème des sans-domicile est effectivement lié à la misère » (Wright et al. 1998). Une étude récente en France (Brousse et al 2000) précise que pour les sans logis usagers de services d'hébergement et de repas chauds (personnes seules) le revenu médian s'établit à 380 euros. 43% de cette population enquêtée est endettée : « les dettes sont bien plus élevées pour ceux qui dorment dans la rue, atteignant plus de 4570 euros (soit 30 000 francs) pour la moitié d'entre eux ».

Cette pauvreté limite considérablement le choix de solution au problème du manque de logement, mais cela ne signifie pas que les sans logis ont perdu toute capacité à réinvestir des lieux, même si les formes paraissent hors normes. En effet, dès que des expériences sont analysées dans leur originalité, le phénomène « SDF » se dissout au profit de figures qui prennent l'allure d'habitants et de résidents, certes parfois « différents », mais qui se caractérisent par des capacités à « habiter » indéniables. Ces capacités sont d'ailleurs indirectement reconnues à certains d'entre eux, au point qu'ils sont qualifiés de « résidents notoires » de telle ou telle agglomération, de tel ou tel « pays ». Dans ce concert de mobilité représentatif des valeurs de la modernité, on peut observer que des « sans-logis » trouvent une forme de résidence en rapport avec leur situation de grande pauvreté, mais dont ils ont

choisi certaines des modalités. Quelles sont ces formes de résidentialité ? Constituent-elles un bon moyen de ré-élaborer du lien social ? Les différents modes d'habiter dont se saisissent les sans-logis produisent-ils les mêmes collectifs d'habitants et favorisent-ils de la même façon le développement d'individus solidaires ?

Intégration ou insertion ?

L'enjeu du logement pour se poser et se « pauser » au cours de nos déambulations et de nos trajectoires est bien d'assurer ce que les uns désignent par reproduction (Bourdieu, 1994) (le logement est le lieu d'accomplissement de certains rapports permettant une reconstitution de soi et du ménage par un travail domestique souvent inégalement divisé mais reposant sur des formes d'échanges et de coopération), et d'autres par la « production d'un social individualisé » (de Singly, 2003) (« la maison » est médiatrice de la stabilisation de la fluidité identitaire à travers la négociation de réglages dans les relations entre cohabitants pour faire du commun avec chacun des particuliers). Il n'est donc pas étonnant que le référentiel classique de l'action publique ayant trait aux sans-logis est d'abord leur mise en scène comme des personnes en transition : elles sont censées être coupées pour un temps de groupes d'appartenance (famille, cercle professionnel, environnement de voisins, groupes de détente, etc) et d'un logement stable ; elles sont perçues en marge du monde commun. Dès lors il devient imaginable de construire un projet de (ré)éducation qui permette à ces individus de revenir à ce monde qu'ils auraient perdu, victimes de mécanismes de précarisation qui leur échappent. Dans ce modèle de l'intégration, l'action publique réussie est « la sortie de rue » qui symbolise et agglomère tout un ensemble de sorties (sortie du chômage, sortie de l'errance, sortie de l'alcoolisme). Les CHRS¹ spécialisés mettent en œuvre ce modèle : le séjour collectif d'une frange de la population des sans-logis est l'occasion d'un ré-apprentissage des cadres sociaux (recherche d'emploi, tenue d'un budget, modalités de partage de tâches et de coopération, etc) en particulier grâce à l'encadrement d'un personnel spécialement formé et recruté pour cet accompagnement à un retour à la vie sociale « normale », largement fondé sur un double critère : insertion sur le marché du travail avec un emploi relativement stable et location d'un logement dont la personne peut

¹ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

payer le loyer et les charges de base (eau, électricité, chauffage...). Dans ce modèle de l'intégration, l'accès à l'emploi est l'élément-clé de l'accès à un logement personnel autour duquel pourront s'élaborer divers niveaux de solidarité. Le succès de cette forme institutionnalisée d'ancrage collectif pour une responsabilisation individuelle a un coût : celui de la sélection de sans logis qui aient quelques chances de parvenir à quelque forme d'intégration (par le travail et le logement personnel) au terme de leur « carrière » en établissement (Soulié, 1997).

La perspective d'intégration ainsi déterminée et souhaitée par les pouvoirs publics et par le leadership des forces économiques présente l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'affirmation de soi des sans-logis ainsi que des contraintes que ces populations rencontrent. C'est pourquoi bénévoles, associations et quelques rares professionnels proposent une autre orientation : l'insertion. Tout en proposant des cadres de solutions alternatives collectives, ils laissent toute la place aux initiatives des individus qui composent ces publics. C'est ce changement de régime qu'expriment Jacques Donzelot et Philippe Estèbe : « Le souci de développer les capacités d'autonomie des individus passe par une levée des normes que les institutions d'intégration font peser sur eux. En principe ces institutions exercent sur eux une contrainte nécessaire afin qu'ils intègrent les valeurs sociales et puissent prendre leur place dans la division sociale du travail. Elles délivrent en quelque sorte un passeport pour l'emploi dans la société. (...) Mais quand les emplois se raréfient (...), plutôt qu'une vaine contrainte inaugurale, la démarche d'insertion consistera alors en une valorisation des aspirations, en une assistance à leur réalisation » (Donzelot et al, 1994). Les lieux qui servent de tremplin pour l'accomplissement de cette orientation (que l'on pourrait nommer des « résidences informelles d'insertion ») rassemblent des sans logis, mais des animateurs (des « passeurs ») s'efforcent de transformer cette cohabitation sérielle en diverses modalités de collectifs : ils visent à la ré-élaboration des individus, habitant ce lieu, dans le sens de l'expression et de la manifestation pratique d'une autonomie à exister qui s'appuie sur la solidarité avec les autres.

Une enquête sur diverses formules de l'habiter des sans logis

L'observation de cette partie des sans-logis qui ne sont pas dans une situation et dans une disposition d'esprit qui leur permettraient d'accéder à des CHRS spécialisés et de faire un cheminement vers l'intégration (les SDF considérés comme « les plus marginalisés ») permet de mettre en évidence comment divers modes de résidence en collectifs offrent une palette d'alternatives possibles produisant diverses formes d'insertion. Cette observation relève de plusieurs opérations de recherche conduites depuis le milieu des années 1990 qui nous ont permis de comparer différentes interventions toulousaines spécifiques en direction de ces populations (formules d'accueil hivernal, squats et tentatives de collectifs inter-squats, habitats «différents », travail dit « travail de rue », offre d'associations caritatives, réaction des pouvoirs locaux...) (Clément et al 1998 ; Drulhe et al 2001) ; l'opération la plus récente a consisté à réactualiser les données anciennes, à constituer des topographies des systèmes de relations dans ce milieu et à mettre en perspective ces matériaux urbains avec des observations faites dans le département de l'Ariège, département rural et montagnard dont on a privilégié des points de passage urbains et des zones pyrénéennes excentrées (Clément et al 2002). Nous entendons observation au sens large du terme : nous n'avons pas effectué d'observation participante, ni d'enquête ethnographique. Notre principe directeur a été l'entretien « de proche en proche », à partir d'intervenants associatifs ou professionnels, de voisins des lieux de résidence, enfin de personnes « SDF » : sauf pour « les entrées », l'accès à ces personnes se situait le plus souvent dans une continuité de relations déjà établies nous invitant à prendre contact avec telle ou telle autre.

Nous nous intéresserons ici aux diverses formes de l'habiter des sans logis qui mettent en jeu ou ne mettent pas en jeu des médiateurs. Lorsque des médiateurs interviennent dans les expériences de l'habiter, ils peuvent avoir trois statuts différents : soit ils sont constitués en collectifs associatifs dont les membres sont recrutés essentiellement à partir de la rue : ce sont des « pairs », devenus permanents du collectif, qui assurent la médiation entre la rue et l'association ; soit ils sont des bénévoles d'associations diverses organisés en un collectif inter-associatif, soit ce sont des professionnels. L'avantage à distinguer ces différentes formes réside dans le fait que l'on peut analyser ainsi l'articulation entre les intérêts des sans logis, les propositions des médiateurs et leurs rapports à l'action publique.

Des squats « sans gouvernance »

Que ce soit en centre-ville ou en territoire montagnard, des sans logis se placent là où cela leur est possible, avec plus ou moins de perspectives de s'inscrire dans la durée, et notamment des perspectives très limitées lorsqu'ils se posent sans considération pour les hiérarchies socio-spatiales. Ils peuvent ainsi s'installer à quelques uns dans les chambres de bonne délaissées d'un immeuble haussmanien du centre de Toulouse, tant que leurs habitudes de vie ne vont pas à l'encontre de « l'hospitalité » exprimée par les locataires légitimes de l'immeuble, ou tant qu'un nouveau propriétaire ne décide pas de revaloriser son bien par une opération de rénovation faisant disparaître les interstices de l'habitat. Ils peuvent aussi occuper des granges abandonnées de la montagne ariégeoise et, sous condition d'une certaine discrétion, éviter l'affrontement avec des autorités qui, en l'absence de véritable conflit ouvert avec les propriétaires, préfèrent la dispersion de ces « marginaux » que leur descente dans les bourgs des vallées. Dans un cas comme dans l'autre ils s'installent généralement hors de toute logique anticipatoire, sans préjuger d'un temps de séjour, et sans volontarisme à se maintenir dans les lieux : expulsés d'ici, ils entreprennent l'occupation discrète d'autres lieux avec pour objectif majeur de « gagner du temps ». Leur démarche est de l'ordre de la tactique, c'est-à-dire du « calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Elle s'y insinue, fragmentairement, sans le saisir en son entier, sans pouvoir le tenir à distance (...) Le 'propre' est une victoire du lieu sur le temps. Au contraire, du fait de son non-lieu, la tactique dépend du temps, vigilante à 'saisir au vol' des possibilités de profit. Ce qu'elle gagne, elle ne le garde pas. Il faut constamment jouer avec les événements pour en faire des 'occasions' » (de Certeau, 1982).

Il est bien difficile, sinon hors de propos, de repérer parmi les occupants de ces lieux ouverts « hors gouvernance » des acteurs qui se réfèreraient à une culture de la pauvreté ou à une identité enfermée sur des catégories comme « SDF », « la zone » ou « la rue ». L'affirmation d'un « nous » passe, tout au plus, et parmi les plus jeunes, par la référence aux nouvelles cultures musicales ou aux valeurs de l'activité créatrice. La plupart de ces squatters cherchent surtout à réaliser un « ici et maintenant » dans lequel le collectif n'est en aucun cas une fin en soi. Loin de l'ambition de participer à une « communauté », l'habiter

ensemble en ces squats informels produit une cohabitation à faible intensité. L'association à quelques uns peut permettre davantage de sécurité mais n'engage pas l'avenir.

Est aussi faible la demande en direction des services offerts aux sans logis. A l'occasion de déplacements il pourra être utile de se poser dans un centre d'accueil urbain, et parfois les bénévoles qui distribuent des dons alimentaires sont fréquentés. Mais généralement ces squatters se tiennent à distance des professionnels qui pourraient proposer une démarche d'intégration. Cette discrétion vis à vis des travailleurs sociaux est confirmée par la méconnaissance que ces derniers manifestent à propos de ces « marginaux » des montagnes en particulier, sauf en matière, parfois, de protection de l'enfance.

Des formules d'habiter qui s'appuient sur des collectifs de « pairs »

Si dans une vie d'intégration, les voies de l'accession à l'autonomie individuelle sont celles de l'immersion dans les collectifs institués, dans l'espace du travail, de la famille, des sociabilités entre pairs habitants... il est des groupes de personnes et des lieux dans lesquels des « SDF » « militants » s'attachent à exercer leurs propres capacités d'organisation, en quête d'alternatives d'autonomisation par le collectif. Une constante relie les quelques exemples que nous évoquons ici, ils s'inscrivent tous dans un double registre : celui de l'habitat, et celui de l'activité productive hors de la sphère du travail salarié.

Le premier concerne deux groupes de squatters qui vers 1990 cherchent à faire reconnaître leur légitimité à habiter des locaux désaffectés, et, avec le soutien de quelques bénévoles, s'adressent en ce sens à la municipalité. Leur « combat », non sans revers au cours des premières années, débouche, grâce aux opportunités ouvertes par les dispositions relatives à l'ALT², sur une formule que ses promoteurs, organisés peu de temps avant en association, dénomment « Habitat Différent ». Cinq « maisons » (bâtiments classés inhabitables, suite à expropriations liées notamment à l'ouverture de chantiers routiers) leur sont confiées, avec pour contrepartie d'assurer l'accueil de personnes sans domicile attirées par la formule proposée : partager la vie de la maisonnée, ses tâches quotidiennes et ses temporalités, supervisée par un « responsable de maison » recruté parmi les initiateurs du collectif.

² Allocation de Logement Temporaire

Parallèlement, les membres du groupe préconisent l'expression et la mise en œuvre de « petits projets » individuels, portant notamment sur des activités plus ou moins largement partagées, et ouvrent divers « ateliers » (artisanat, activités sportive et artistique, bibliothèque...). Certaines de ces « petites » réalisations ont acquis avec le temps une dimensions beaucoup plus significative.

Si l'expérience du Groupe Amitié Fraternité (nom premier du collectif de squatters) représente une sorte de prototype réussi d'auto-construction alternative d'insertion, il est d'autres exemples du même type, et en premier lieu dans les « squarts » (squats d'artistes). Ces lieux font une place aux personnes sans domicile et aux artistes habitants, à l'habiter et à l'activité artistique, mais tentent également de s'inscrire dans la durée. Avec des fortunes diverses : deux des trois lieux inscrits à l'enquête initiale ont été rapidement évacués par les autorités et le seul collectif survivant a lui même dû changer de lieu et reste en quête de locaux plus durables.

Ces collectifs organisés ont en commun avec les squatters « informels » de ne pas s'inscrire dans la survie à tout prix, mais ils s'en distinguent nettement du fait de leur capacité à se structurer, à mobiliser les médias et les politiques, du fait aussi de la perspective à « longue vue » qui est la leur, et de constructions identitaires beaucoup plus affirmées. Ce type de formule ne va pas sans une certaine sélection à l'entrée : les collectifs constitués privilégient *les gens qui veulent s'investir dans le collectif*. Ils participent par là à constituer des publics qui à défaut de représenter l'ensemble des personnes sans domicile, s'attachent à renverser le stigmate de l'exclu. Les membres des « squarts » s'attachent à substituer la figure de l'artiste, mobile et communiquant, à celle du clochard. Les initiateurs d'« Habitat Différents » se revendiquent d'une identité de squatters, de routards... Tous se réfèrent à un modèle d'insertion pour lequel, à défaut du Travail, il en va d'un travail d'expérimentation sur soi et pour soi, de l'expérience individuelle dans et par l'expérience collective, en recherche de compatibilités entre valeurs de l'individuel et du communautaire. Au regard des cas étudiés, ces collectifs de pairs se distinguent des modes d'habiter plus informels par leur aptitude à durer tout en se transformant : une partie des membres se renouvelle mais ceux qui restent assurent la transmission d'un « esprit » et d'une mémoire de cette expérience. L'épreuve de la durée leur donne une visibilité et une assise dans la ville qui les constitue en interlocuteurs de l'action publique.

Des formules d'habiter qui s'appuient sur des médiateurs non professionnels

Dans ce type de lieu, il s'agit pour des acteurs non SDF de participer à créer les conditions d'un vivre ensemble qui permette à des personnes, refusant l'hébergement d'urgence classique, d'y passer la nuit, voire de prendre l'habitude d'y venir une grande partie de l'hiver. A l'origine, des associations, souvent à travers un collectif inter-associatif, tentent d'aménager dans l'éphémère des lieux de vie qui soient autre chose que de l'entassement : leurs bénévoles y travaillent en animateurs toujours en observation et en écoute de façon à participer à l'invention d'un habiter qui propose à des sans logis rétifs à d'autres types d'accueil un « toit sur la rue ». Dans le cas observé, à partir d'une définition d'un « bas seuil d'exigence » à l'entrée, la formule évolue vers une nouvelle offre ainsi décrite par un des « passeurs » : *Il y a ce sas à l'entrée qui est important ; s'il y a problème, au moins qu'on puisse le régler en dehors du groupe. Il y avait cette grande pièce qui était un lieu de rencontre, un lieu où on partageait le repas et aussi des moments, des jeux, la soirée. Cette pièce, c'était ce qui faisait que la maison d'accueil n'était pas un lieu où on venait simplement pour dormir (...). Il y avait ensuite ce grand dortoir pour les hommes, entièrement carrelé où, là, il y avait de la place, c'est important. (...) Le carrelage permettait d'accueillir des chiens sans problèmes, de laver à grande eau, c'était très chouette* ». Si le collectif inter-associatif diversifie les types d'intervenants (en faisant passer dans ce lieu des professionnels du travail social ou de la santé en tant que bénévoles), l'accueil est confié à des hommes issus de la rue. Les uns comme les autres récusent la démarche éducative et excluent toute position de « donneur de leçons » pour laisser à ces publics le choix entre les diverses formules de l'insertion.

A partir d'un petit nombre de « règles de base » (pas d'introduction de toxiques dans le lieu, pas de violence...) sont acceptés tous ceux qui arrivent, sans durée limite du séjour : quand on part le matin on peut retenir la place pour le soir. Les animateurs se défendent de tout projet, hormis favoriser l'existence d'un collectif qui participe à consolider les individualités. Ces passeurs paraissent même embarrassés à l'idée qu'ils pourraient proposer un modèle de vie : *Si un gars vient en buvant 6 litres de rouge par jour, on va pas lui donner*

comme projet qu'à la fin il en boive plus que deux(...) tant mieux s'il en boit que deux, et tant mieux s'il en boit plus du tout d'ailleurs. Hein, ça tant mieux. Mais ça sera pas notre projet ça hé. (...) Alors on peut faire valoir qu'on a fait émerger les gars, qu'on les a fait sortir d'une très très grande marginalité, et qu'ils ont réussi à faire à la belote avec d'autres alors qu'ils ne parlaient plus à personne... mais c'est pas notre but quoi.

Cet accueil met en évidence un « public » qui prend un statut nouveau, celui de « résident notoire ». Sont reconnues par cette qualification des personnes certes sans logis, mais à l'évidence résidentes en ville, des habitants qui ont pu se sentir « attendus » quelque part : *(ils) avaient besoin à certains moments d'un lieu où ils étaient attendus. Véritablement attendus, je crois, où on connaissait leur nom, où on connaissait quelques fois leur histoire.* C'est en les présentant comme habitants de la ville que les associations arrivent à convaincre les pouvoirs publics qu'il faut soutenir ce type d'expérience. Tout au long des années qui ont vu l'élaboration de cet accueil hivernal, les médiateurs, même dans les phases les plus combatives (occupations illégales), ont toujours maintenu le lien avec les pouvoirs publics. Les limites sont connues : à chaque fois c'est un type de sans logis qui est sélectionné, mais les passeurs le savent, il faudra inventer d'autres formules pour d'autres.

Des formules d'habiter portées par des professionnels

Des formules apparaissent, assez tardivement dans l'ensemble, qui rendent compte d'une réflexion interne aux institutions chargées de l'accueil et de l'accompagnement social des sans logis : elles mobilisent en particulier des responsables de structures d'hébergement de type CHRS. Les projets qui émergent alors reflètent aussi le souci des représentants des collectivités publiques (instances de l'Etat, des municipalités...) de diversification et de normalisation de l'offre spécifique, ainsi que les alliances nouées entre ces deux catégories d'acteurs pour une restauration de la légitimité institutionnelle dans l'accueil « différent » des nouveaux publics « SDF ». Les développements récents (à partir de 1998) du dernier exemple cité ci-dessus comme d'initiative purement associative traduisent ce processus d'institutionnalisation de l'offre « sauvage » auquel participent professionnels et institutionnels. Ce sont les agents départementaux de l'Etat qui *interpellent* les chefs d'établissement d'hébergement et de réinsertion sociale de la ville et les *mettent en demeure*

de formuler un projet de reprise de l'expérience dans un cadre professionnalisé. Entre temps, un groupe de chefs d'établissement en lien avec différentes associations s'est constitué en instance de réflexion et de proposition pour promouvoir une formule d'hébergement de statut CHRS ouverte à une régulation plus tolérante que les établissements classiques, notamment en matière d'accueil des personnes avec chiens, de consommations d'alcool... Le projet qui en a résulté en direction du public révélé en tant que « résidents notoires » SDF devient effectif à partir de 1999. Il institue notamment un « partenariat » entre les professionnels d'une structure de réinsertion jusque là orientée vers des publics de toxicomanes et les bénévoles des associations qui furent à l'origine de la formule.

Durant la même période, marquée par l'apparition de l'ALT et des formes de CHRS « éclatés », les responsables d'un CHRS s'engagent par ailleurs dans l'expérimentation d'un hébergement lui aussi différent. La structure a pour cela créé une association et ouvert plusieurs lieux, avec l'ambition limitée de participer à l'insertion de personnes sans domicile dans la vie urbaine d'un quartier. La démarche emprunte pour partie aux modèles jusque là portés par le milieu associatif, notamment à ceux qui s'attachent à faire de l'habiter ensemble la base d'un travail social au long cours, et à développer des activités sur le lieu d'accueil, plus ou moins tournées vers l'extérieur... Si l'expérience n'est pas sans risque pour des professionnels susceptibles d'être tenus pour responsables d'éventuels écarts de conduite des hébergés, les promoteurs y voient différentes opportunités, celle de reconquérir de la légitimité sur le terrain des exclus, car les formules d'hébergement classiques sont souvent dénoncées comme inadaptées à ces publics, tout comme celle de rénover la profession à travers la formation à un « nouveau travail social », propre à *intégrer davantage d'expériences* et d'autres modèles d'intervention.

On évoquera enfin rapidement un troisième exemple hors du champ de l'hébergement. Il a consisté dans la professionnalisation d'un « travail de rue » que certaines des associations les plus proches des sans logis du centre ville avaient cherché à promouvoir dès le début des années 90, par l'embauche de travailleurs sociaux et d'infirmiers chargés d'animer une « équipe mobile sociale et de santé ». Cette équipe s'attache notamment à maintenir le contact direct avec les personnes à la rue, à créer et entretenir un *lien* interpersonnel, pour une action surtout préoccupée de promotion de la santé. Dans ce cas comme dans les exemples précédents, l'enjeu principal se situe dans le changement des postures et des

définitions du travail social, de façon à s'adapter aux publics définis comme les moins à même de formuler une demande d'intégration.

Conclusion : habiter et s'insérer... autrement.

L'analyse des informations recueillies permet de distinguer quatre sortes de « résidences informelles d'insertion » :

- un habiter ensemble qui se signale essentiellement de l'extérieur par la présence d'un groupement principalement différencié et perçu du fait de ses mouvements : le groupement ne s'affiche pas, ne se visible pas et préserve son quant à soi qui éveille tout de même la curiosité de ses voisins plus individualistes par l'agitation qui se signale à sa périphérie (d'une certaine façon, il a trouvé son propre point d'équilibre dans l'insertion de ses membres, en particulier par son réseau d'interconnaissances qui déborde le cadre local)
- une autre modalité de résider ensemble prend corps autour d'une ou de plusieurs activités communes qui sont animées par un ou des anciens « sans-logis » qui trouvent là à exercer leur autonomie dans l'accompagnement solidaire de personnes dont ils se sentent proches, avec l'objectif de faire en sorte que la vie collective organisée qu'ils proposent soit pour ces personnes l'appui et le soutien pour la reconquête d'une autonomie personnelle et plus tard la formulation d'un projet personnel
- un troisième modèle de vivre ensemble sous un même toit parvient à se construire par la médiation de militants associatifs qui tirent parti de la cohabitation provisoire de sans-logis très fragmentés pour tenter de les solidariser de sorte que leur collectif leur permette une certaine reconstitution de soi qui manifeste à tous des capacités d'action et d'entraide
- enfin on peut noter une formule de CHRS non spécialisé : tenu par des professionnels, ce lieu de résidence est en conformité avec les normes étatiques et recrute les seuls SDF qui soient capables de respecter des règles de l'existence collective proches de celles des habitants ordinaires (ainsi, le collectif qui se constitue sous ce toit est largement prédéterminé : si on accepte relativement le tâtonnement propre à l'insertion, il est rappelé de

mille façons que le résident doit parvenir à la norme commune de l'emploi régulier et du logement indépendant).

Ces quatre modes de « résidence informelle d'insertion » indiquent un mode d'articulation entre les individus et leur groupement : d'un côté il y a l'enjeu de transformer, par quelque forme minimale de participation, une cohabitation faible en un collectif qui n'étouffe pas les velléités individuelles ; d'un autre côté, on voit bien que la fonction régulatrice de l'espace n'a rien d'automatique : les deux derniers modes de résidence exhibent la présence nécessaire d'une médiation. Dans le premier cas, celle-ci est assurée par la figure ouverte des « passeurs », irréductible à ces individualités militantes et à leur fonction d'accueil : ne prétendant jamais faire revenir à la normalité contemporaine de l'habiter et du travailler, le « passeur » propose seulement que le fait d'habiter ensemble soit l'occasion de dépasser l'expérience de juxtaposition, sans cesse renouvelée dans l'espace public urbain, par la détermination et l'organisation d'activités ou par une participation à ces activités de façon à se reconstituer une histoire commune. Dans le second cas, des professionnels du social inscrivent leur accompagnement dans la perspective d'une transition de l'insertion à l'intégration.

Chaque mode d'habiter, quelles que soient les modalités de « gouvernance » sur lesquelles il repose, dès lors qu'il se constitue en habitat de vie collective aux règles bien établies, sélectionne son « public » : même le modèle de l'insertion n'y échappe pas. Soulignons encore que ces diverses manières de se loger se caractérisent par des façons de cohabiter toujours très éloignées de la perspective d'un travail professionnel d'accompagnement et de rééducation visant à faire (re)trouver au sans-logis un emploi salarié régulier et suffisamment rémunérateur pour qu'il accède à un logement indépendant (référentiel d'intégration de la plupart des institutions et des dispositifs publics). Les « passeurs », acquis à la perspective de « faire avec » les sans-logis, ont enregistré que la question de l'employabilité dans le cadre des transformations actuelles du travail salarié n'était pas un point d'accroche pour certaines fractions de ces publics. Le régime du travail dans le capitalisme managérial réticulaire est soumis à toutes sortes de contraintes de rationalité dans un cadre spatio-temporel maîtrisé qui sert de base à leur gestion. L'entreprise est typiquement le lieu de la stratégie, ce « calcul des rapports de force qui devient possible à

partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir (...) est isolable d'un 'environnement' » (de Certeau, 1982). Faute d'avoir de « lieu propre » et récusant toute subordination, certaines populations ne peuvent s'activer que sur le mode du « braconnage » : leurs opérations de vie quotidienne sont forcément conduites sur le terrain des autres, à condition que sa clôture et son quadrillage ne soit pas total. L'habitation sans occupant s'avère être un excellent terrain ouvert où se placer temporairement en attendant de situer son habiter parmi les autres du même secteur (immeuble, rue, quartier, maison isolée, hameau, village...) : habiter a pour condition de possibilité la reconnaissance des hiérarchies socio-spatiales. Chacun propose aussi un mode d'articulation entre public et privé, individuel et collectif : ce qui est demandé aux personnes à qui « passeurs » ou professionnels veulent bien accorder une certaine confiance, c'est quelque forme d'engagement concernant une partie plus ou moins importante de la vie de l'individu ; ils en appellent aussi à un « sentiment du collectif » comme condition de possibilité d'un accompagnement qui ne rompent pas pour autant avec l'exigence d'une forte autonomie individuelle.

Passeurs et professionnels d'un au-delà de l'exclusion (Drulhe et al 2001) sont autant de figures médiatrices dont la première caractéristique de « passeurs » tient au fait qu'ils sont des relais pour les services de l'État ou des collectivités locales, des relais qu'une longue histoire de fréquentations et d'échanges peut solidifier et légitimer aux yeux d'administratifs ou de professionnels de ces services. À cette fonction de relais est liée une fonction de transformation et de déplacement des catégories de l'action publique et, plus généralement, des catégories utilisées par les médias pour décrire et interpréter ces mondes sociaux. Mais les passeurs se distinguent des professionnels dans le fait qu'ils ne se situent pas a priori dans une perspective de professionnalisation de médiateurs sociaux. Cette posture est souvent un tremplin pour une réorientation de leur biographie, éventuellement vers un autre mode d'insertion.

Références

- BOURDIEU P. (1994), Stratégies de reproduction et modes de domination, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°105.
- BROUSSE C., et de la ROCHERE B., 2000. « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ? » *Insee Première*, n°824.
- CERTEAU, M. de (1980), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Éditions 10/18, pp.20-21.
- CLÉMENT S., DRULHE M., MANTOVANI J., MEMBRADO M. (1998), La santé et la question sociale à l'épreuve de la ville. Mobilisation urbaine et précarité à Toulouse, in FASSIN D. (dir.) (1998), *Les figures urbaines de la santé publique*, Paris, La découverte
- CLÉMENT S., FIERRO F., MANTOVANI J., PONS M., DRULHE M. (2002), *A la croisée de lieux et de chroniques : les gens de la rue. Figures de SDF entre action publique et rôle des « passeurs »*, Toulouse, Rapport de fin de convention avec le PUCA, mars-avril.
- DARMON M. (2003), *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte.
- DONZELOT J. et ESTÈBE P. (1994), *L'État animateur, essai sur la politique de la ville*, Paris, Éditions Esprit.
- DRULHE M., CLÉMENT S. et MANTOVANI J. (2001), L'au-delà de l'exclusion : la mise en évidence de nouveaux publics par les acteurs de terrain, *Sociologie et sociétés*, Vol. XXXIII, n°2.
- SINGLY (de) F. (2003), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, A. Colin.
- SLOTEDIJK P. (2000), *La mobilisation infinie*, Paris, Christian Bourgois
- SOULIÉ C. (1997), Le classement des sans-abri, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 118.
- TAYLOR C. (1998), *Les sources du moi, la formation de l'identité moderne*, Paris, Le Seuil.
- WRIGHT J. D., and RUBIN B. A. (1998), « Les sans domicile aux Etats-Unis. Leçons tirées de quinze années de recherche », *Sociétés Contemporaines* n°30.

Résumés

Quand des sans-logis habitent ensemble :

modes de résidence et lien social

La pauvreté limite considérablement le choix de solution au problème du manque de logement, mais cela ne signifie pas que les sans abris ont perdu toute capacité à réinvestir des lieux, même si les formes paraissent hors normes. L'observation de divers modes de résidence de sans logis en collectifs permet de mettre en évidence une palette d'alternatives possibles produisant diverses formes d'insertion. Des squats « sans gouvernance », des formules d'habiter qui s'appuient sur des collectifs de « pairs », d'autres qui s'appuient sur des médiateurs non professionnels, enfin des formules d'habiter portées par des professionnels en appellent à un "sentiment du collectif" comme condition de possibilité d'un accompagnement qui ne rompe pas pour autant avec l'exigence d'une forte autonomie individuelle.

Cuando personas "SDF" moran juntos :

modos de residencia y formas de enlace social.

La pobreza limita mucho las posibilidades abiertas en elegir soluciones a la falta de habitación, pero eso por tanto no significa que los "SDF" se perdieron toda aptitud de ocupar lugares, incluso no sean las formas de hacerlo adecuadas con las normas sociales. La observación de varios modos colectivos de vivienda enseña que existen varias posibilidades alternativas de habitar, que abren sobre varias posibilidades de inserción. Unos squats "sin gobernanza", también formulas de vivir en colectivos de "pares", otras que se apoyan sobre mediadores no profesionales, y por fin formulas de iniciación profesional, indican que la condición de realización de un acompañamiento se halla en el desarrollo de un "sentimiento del colectivo" que por tanto no rompa con la fuerte exigencia de autonomía de los individuos.

When homeless persons live together :

Ways of residence and forms of social bond.

Poverty restricts considerably the choice of an answer to housing shortage, but that doesn't mean the homeless persons have lost the capacity to occupy places, even if their forms seems to be out of norms. The observation of different homeless ways of living in collective residences allows to underline many possible alternatives, opening ways to different insertion types. Some

"governanceless" squats, living formulas based in collectives of "pairs", others based on no professional mediations, and finally living formulas carried by professionals, appeal to a "collective feeling" as condition of realisation of an accompaniment which respects the strong requirement of individual autonomy.

Texte paru dans *Espaces et sociétés*, n°116-117, 2004, pp.175-188.